

Achat d' un vehicule non livrer

Par patrickdetroy, le 30/05/2011 à 23:01

BONJOUR

j' ai acheter le18 mai un vehicule neuf chez un grand vendeur de voiture directement dans le show room le vehicule etait en exposition et a vendre; nous avons signé un contrat de vente, versé un acompte de 2300 euros correspondant à 10%;qui on était debité

On nous dit aujourdhui que le vehicule avait déja était vendu et qu' il n'arrive pas a retrouver le meme vehicule;n'étant pas des arrhes versé quel dédomagement puis-je reclamer ;merci de votre réponse

Par mimi493, le 30/05/2011 à 23:03

Vous pouvez exiger la livraison du véhicule, à eux de se débrouiller, quitte à ce que vous les assigniez en justice pour livrer le véhicule sous astreinte journalière Le reste est du ressort de la négociation

Par patrickdetroy, le 30/05/2011 à 23:31

MERCI DE CETTE REPONSE RAPIDE ;ELLE VA DANS LE SENS DE MES INTENTIONS .
MAINTENANT IL ME FAUDRAI UNE PERSONNE QUI ME DECHIFFRE LES CONDITIONS
GENERALES DE VENTE.